

Accès à la Sécurité Sociale

(2208) Le 16^{ème} Congrès de la FIM reconnaît la tendance générale à la diminution des possibilités d'accès à la sécurité sociale, en particulier pour les artistes. Le Congrès veut s'assurer de ce que les artistes-interprètes auront au moins accès au même degré de couverture sociale que tous les autres travailleurs. En raison du fait que les musiciens ont, la plupart du temps, des revenus irréguliers, il est indispensable de créer dans tous les pays des réglementations spécifiques pour s'assurer que les musiciens perçoivent des allocations de chômage et de maladie.